

Séance du 07 février 2019

Présents : Monsieur Peiffer, Président de séance ;
M. Thiry, Bourgmestre ;
Mme Hanus, Mme Roelens, Mme Boutet, Echevins;
M. Guillaume, Mme Lequeux Mme Bricot, Meur Falmagne, Mme Abrassart, Mme Claude,
Mme Hannick, Mme Comblen, Mme Van Buggenhout, Mme Naisse, Conseillers ;
M. Maillen, Conseiller et Président du C.P.A.S.;
Mme Dourte, Directrice générale.

Absent excusé : M. Gondon, Echevin.

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

1. CPAS – Prestation de serment du Président du Conseil de l'Action Sociale
2. CPAS – Approbation budget du centre – Exercice 2019
3. Note de politique générale – Adoption
4. Vacances d'été 2019 – Engagement étudiants
5. Organisation des vacances 2019 – Stages ADSL - Convention
6. Stages ADSL – Règlement-redevance
7. Organisation congés scolaires – Règlement-redevance plaines et stages communaux - 2019.
8. Achat parcelles à Etalle – Lieu-dit Gantauffet – Propriétés Gilson – Brahy
9. Achat bâtiment rue du Moulin 17 à Etalle – Propriété Clarenne
10. Plan de schéma de développement du territoire de la Wallonie – Avis commune d'Etalle – Ratification
11. Projet pilote de reprise des canettes – Adoption convention
12. Ordonnances de Police – Ratification
13. Approbation procès-verbal séance précédente

Séance publique

1. CPAS – Prestation de serment du Président du Conseil de l'Action Sociale

Considérant la décision du conseil communal du 03 décembre désignant Monsieur Laurent Maillen en tant que Conseiller de l'Action Sociale ;

Considérant que lors de cette même séance, le Conseil Communal a adopté le pacte de majorité désignant Monsieur Laurent Maillen en tant que Président pressenti du Centre Public d'Action Sociale ;

Considérant que le 08 janvier dernier, Monsieur Laurent Maillen a prêté serment en tant que conseiller de l'Action Sociale ;

Vu l'article L1126-1, § 2, al. 5 du CDLD, qui prévoit une prestation de serment des membres du Collège Communal entre les mains du Bourgmestre ;

En conséquence,

Le Bourgmestre Henri Thiry invite alors Monsieur Laurent Maillen élu Président du Centre Public d'Action Sociale à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit: « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. »

Monsieur Laurent Maillen est dès lors déclaré installé dans ses fonctions de Président du Centre Public d'Action Sociale.

La présente délibération sera envoyée à l'autorité provinciale.

2. CPAS – Approbation budget du centre – Exercice 2019

Monsieur Maillen, Président du Centre Public de l'Action Sociale présente la note de politique générale accompagnant le budget. Il s'exprime comme suit :

« NOTE DE POLITIQUE GENERALE - Budget 2019.

Pour ce dernier exercice budgétaire de la législature, nous avons à la fois:

-respecter la réalité et les prévisions : ce budget 2019 est un budget « vérité » afin de ne pas nuire au travail des futurs conseillers de C.P.A.S. et d'assurer la continuité des services déjà offerts. Les différentes annexes et présentations vous donnent les informations nécessaires quant aux missions actuellement remplies et les partenariats et conventions avec d'autres services.

Je vous renvoie également vers le tableau résumant le budget ordinaire. L'intervention communale reste inchangée au montant de 400 000 € pour un total de dépenses et de recettes ordinaires s'élevant à 1 105 524 €. Le budget extraordinaire reflète la situation patrimoniale du Centre, le C.P.A.S. laissant à la Commune le choix éventuel d'investissements.

-Intégrer un nouveau service compte tenu de l'opportunité du MARIBEL 2018 (subvention annuelle de près de 30 000 €) puisque notre appel à projet de juillet dernier a été approuvé.

Cet appel à projet portait sur l'engagement d'un travailleur social à temps plein (assistant social ou éducateur A1) pour aider le C.P.A.S. : l'appel au Fonds sectoriel a été formalisé dans les termes suivants :

1. *Nous sommes sollicités par des organisations de jeunesse dont le club des Jeunes d'ETALLE pour l'accompagnement et l'encadrement d'enfants et d'adolescents en difficulté scolaire. Il s'agit de donner un support logistique à ces associations, un suivi non didactique mais axé sur la socialisation et l'intégration par l'intergénérationnel. Nous souhaitons faciliter l'action de ces*

- jeunes qui veulent « parrainer » les plus faibles d'entre eux mais dans le respect des normes (scolaires, bénévolat, assurances...).
2. Nous souhaitons développer des actions pour favoriser l'insertion des jeunes dans la vie communale ce compris via l'insertion socioprofessionnelle. Un travailleur social formé à cette matière qui évolue sans cesse serait chargé d'organiser des séances d'information sur les aides à l'emploi, les métiers en pénurie et notre réalité locale (informer et solliciter les entreprises locales).
 3. Nous sommes sensibilisés à certaines formes de harcèlement des jeunes dont le harcèlement informatique. Cette action peut s'envisager par des actions collectives et individuelles (information et sensibilisation /formation /suivi individualisé voire collaboration avec un thérapeute pour les cas les plus graves).
 4. Nous souhaitons un travailleur social qui assure de manière régulière le lien avec tous les acteurs de l'aide à la jeunesse, institutionnels ou non. Par exemple, se développe actuellement au niveau provincial une action Plan Fêtes. Pour sensibiliser notre public, il faut un travailleur social qui s'implique activement dans la vie associative des Jeunes afin de pouvoir être un relai efficace « de terrain ».

Tenant compte du changement d'équipe, le nouveau Conseil du C.P.A.S. va s'atteler à déterminer les objectifs principaux d'un nouveau service qui pourrait s'appeler « JEUNESSE ET INTERGENERATIONNEL » pour lequel les crédits budgétaires principaux ont obtenu l'avis favorable du Comité de concertation le 22 novembre dernier. Il s'agira ensuite de déterminer rapidement le profil de fonction de la personne chargée de le développer (dès mars prochain) mais également d'en prévoir la localisation assurant une bonne visibilité au cœur du village.

Les premières réflexions qui me viennent par rapport à ce service sont :

Notre Commune compte de nombreux jeunes.

Dans les écoles, les clubs des jeunes, les différents clubs sportifs, les différents mouvements de jeunesse, ces jeunes aiment apporter leurs idées et font en général preuve d'un enthousiasme que nous devrions prendre en compte.

Afin d'encourager et coordonner toutes les activités qui concernent tous ces jeunes, il y aurait lieu de créer un service jeunesse et intergénérationnel.

Le but de ce nouveau service :

Sensibiliser la jeunesse en ce qui concerne les problèmes de Harcèlement, tant sur les réseaux sociaux qu'au sein de l'enseignement

Permettre à chacun de vivre dans un lien social fort et actif.

Créer, ou renforcer des liens sociaux

Permettre à tous de participer activement à la vie de la Commune

Ce service pourrait ainsi fédérer toutes les associations de la Commune pour de meilleurs partenariats.

Concrètement, le service jeunesse et intergénérationnel aurait pour mission :

- Etablir un cadastre des plaines et stages de vacances
- Réaliser une brochure annuelle pour tous les parents.

Lors de la concertation Commune-C.P.A.S. nous avons également évoqué ce budget « vérité » dont les options de travail devraient permettre au futur Conseil d'intégrer ses principaux projets dans une réalité budgétaire cohérente (la future déclaration de politique sociale doit pouvoir s'appuyer sur un volet budgétaire fiable lors de son élaboration).

Dans le même ordre d'idée, ce budget permet de prévoir pour le C.P.A.S. les moyens nécessaires à son futur programme stratégique transversal. Le budget 2019 qui vous est présenté reprend le montant de l'intervention communale initiale (c'est-à-dire avant modification budgétaire) de 2018. Si la dotation de la Commune a pu être diminuée de 50 000 € en MB 2018, il faut néanmoins recourir au fonds de réserve ordinaire à concurrence de 115 188,33 € pour équilibrer ce budget 2019. »

Madame Henneaux, Directrice Générale du Centre intervient en complément de la note en apportant toutes les explications relatives aux montants repris au budget.

Madame Van Buggenhout s'exprime ensuite comme suit :

«1. La note de politique générale.

- *Lorsqu'on entend les chiffres alarmant de la progression de la précarisation au sein de la commune on ne peut qu'avoir le ventre qui se noue ! Ce constat s'il est choquant n'est par ailleurs pas étonnant... Nous vous demandons depuis 18 ans une politique sociale anticipative entre autres par la création de logements sociaux (et ce ne sont pas les quelques logements qui se construisent aujourd'hui qui vont absorber tous ces ménages en situation de précarité). Si on veut continuer à appeler Etalle une commune « riche » on doit s'assurer que les richesses puissent bénéficier à tout le monde.*
- *Nous avons été enchantés de lire que vous avez entré un projet Maribel qui a été retenu. Bravo à l'équipe qui l'a rédigé... Les axes de travail que vous avez proposé pour obtenir ce poste sont très attrayants... Vous parlez de « jeunesse et intergénérationnel » par un travail autour des difficultés scolaires, l'harcèlement à l'école ou par internet, favoriser l'insertion des jeunes dans la vie communale entre autres par l'insertion socio-professionnelle, ou encore d'assurer le lien entre les différents acteurs de l'aide à la jeunesse et les associations... puis dans les missions concrètes vous dites que la personne qui sera engagée devra faire une brochure pour les parents et les enfants et faire le relevé des plaines et stages dans la commune... j'ose espérer qu'une partie du texte n'a pas été imprimé... un programme aussi ambitieux ne peut se résumer à un cadastre et l'édition d'une brochure... J'aimerais que vous puissiez me rassurer sur le fait que la personne s'occupera bien de l'intergénérationnel ce qui veut dire « qui concerne les relations entre les générations ». Donc pas seulement pour les jeunes par les jeunes ! Parmi d'autres idées l'organisation d'un pedibus ou encore l'aide scolaire relèverait de cette notion ...*

2. en ce qui concerne le rapport de l'assistante sociale en chef : je tiens à soulever la qualité du travail de l'équipe qui utilise à la lecture de ce rapport les moyens à bon escient.

3. Le budget ordinaire

- *tout d'abord j'aimerais revenir sur l'emploi Maribel.*
 - *Vous avez obtenu 1 ETP ou 1/2 ETP ? Parce que j'ai du mal à me retrouver dans les chiffres en fait. Dans la note de politique générale vous parlez d'une subside de près de 30000€ , dans le tableau résumé du budget ordinaire de 25000€ (qui sont les 30000€ reportés en 10/12ième), dans le rapport de la commission budgétaire de 31000€, puis à a page 33 dans le budget on constate que vous avez repris les 25000€ de subside mais que le coût réel de l'emploi est de 38900€ incluant l'onss et le pécule de vacances.. Habituellement les emplois Maribel couvrent aussi la rémunération, les cotisations ONSS et les éventuels avantages sociaux...*
 - *toujours dans ce groupe fonctionnel vous mentionnez 45 interventions de volontariat en 2018 et budgétisez 4000€ pour ce type d'interventions en 2019 ? Pourriez-vous m'éclairer sur les missions en volontariat qui ont été effectuées et celles que vous projetés en 2019 ?*
 - *vous prenez en compte une charge locative de 6000€ dans les frais de fonctionnement. Lors de la réunion cpas-commune on parle d'un local au 20 rue du Moulin. Est-ce que la commune va louer le local au CPAS pour qu'in fine la commune fasse un transfert ? Ou est-ce que ces 6000€ sont liés aux charges de chauffage, électricité, eau ?*
- *ensuite j'aimerais intervenir sur le groupe fonctionnel 8433 repas à domicile.*
 - *Dans le document récapitulatif vous indiquez dans la colonne de droite des chiffres 5 utilisateurs 1T, 3 utilisateurs 2 T et encore 3 utilisateurs 2T. Pourriez-vous me dire ce que cette annotation signifie ?*
 - *loin de moi l'idée de vouloir supprimer un service qui rencontre un réel besoin auprès de certaines personnes de la commune mais je m'étonne du coût global de ce service, qui est de 37781€ pour un subside APE de 14500€ et des participations des bénéficiaires pour 8000€ ,*
 - *Pourriez-vous m'expliquer le fonctionnement du service plus en détail ? c'est à dire d'où viennent les repas ? Il-y-a-t-il eu un marché public pour les repas ? Tiennent-ils compte de régimes en particulier des personnes âgées ou malades ? Est-ce qu'il y a des clauses qui demandent d'utiliser des produits locaux et/ou bios ? Qui livre les repas ? s'agit-il que d'un repas chaud ou de tous les repas d'une journée ?*

- Pourriez-vous m'éclairer si l'emploi renseigné dans cette fonction ne s'occupe que des repas à domicile ou effectue également d'autres tâches, et si oui est-ce qu'il n'y a pas lieu d'affecter une partie de ces frais à une autre fonction afin d'améliorer la lisibilité et compréhension du budget ?
- Comment faites-vous la publicité de ces repas auprès des personnes qui pourraient en bénéficier et est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de promouvoir ce service afin de rentabiliser le coût qu'il représente et rencontrer plus de besoins qu'actuellement ?
- en ce qui concerne le groupe fonctionnel 927 les logements de dépannage pour un montant de 13515€. appelez-vous des logements de dépannage des gîtes ou autres locations qu'on cherche lorsqu'une personne se retrouve sans toit après un incendie ou autre événement familial ?

4. l'extra-ordinaire

- A l'extra-ordinaire on ne trouve qu'une seule dépense de 5000€ pour du matériel informatique...Ce montant nous semble exorbitant pour fournir un poste de travail en ordinateur-imprimante-logiciels. Est-ce qu'il y d'autres achats prévus ?
- Globalement à mon sens, un budget dépourvu **d'un réel budget extra-ordinaire** reflète bien qu'il n'y a jamais eu de volonté d'investir dans la brique pour la création d'une résidence service, une crèche supplémentaire... toujours dépendre de ce que les investisseurs privé vont faire ne garantit pas nécessairement un meilleur service à la population... il me semble qu'on passe à côté de notre rôle de fournir du service public à une large tranche de la population
- Je demanderai qu'on puisse voter le budget en deux parties, séparant l'ordinaire de l'extra-ordinaire »

Monsieur Maillen, Président du Centre Public de l'Action Sociale présente à l'assemblée le nouveau service qui est en cours de création. L'opération a été lancée en juillet 2018 en répondant à un appel à projet. Celui-ci a reçu un avis favorable de la Région Wallonne mi-octobre 2018 avec à la clé un emploi temps-plein - Maribel - Montant forfaitaire de la subvention : 30.000 € pour une année complète. L'engagement doit avoir lieu avant fin février. L'agent aura pour mission de développer l'intergénérationnel et mettre en œuvre les moyens pour ouvrir une maison des jeunes à Etalle.

Pour ce qui concerne la question posée par Madame Van Buggenhout concernant le montant de location de 6.000,00 € prévu au budget, Monsieur Maillen précise qu'il s'agit d'une prévision pour une éventuelle location d'un bâtiment qui pourrait être en rapport avec le nouveau service développé. *Il signale qu'il apportera toutes les explications voulues aux conseillers CPAS en conseil CPAS. (Modification apportée suite conseil communal du 19 mars 2019)*

Monsieur Maillen apporte également les explications demandées notamment pour le crédit destiné à la Staracademy - projet organisé durant les vacances scolaires et soutenu par le CPAS en vue d'apporter de l'aide aux étudiants qui le désirent pour préparer leur seconde session. Le taux de réussite a été concluant : 90 %

Le Président de CPAS précise également qu'un crédit est prévu pour permettre un petit défraiement pour les personnes qui conduisent le bus social. On estime leurs prestations à + ou +- 20 H semaine.

Suite à la demande de complément d'information concernant les repas à domicile, Monsieur Maillen fait part que le C.P.A.S. dispose d'une convention avec un Traiteur qui apporte les repas jusqu'au C.P.A.S. et ensuite un agent est affecté à mi-temps pour ce service et l'autre mi-temps pour le service repassage. Le traiteur a été désigné à l'issue d'un marché public où l'un des critères était la confection des repas avec les produits du terroir.

Madame Van Buggenhout demande la répartition des salaires relatifs à l'agent qui preste sur deux fonctions différentes en 2 postes comptables distincts afin de donner une vision réelle des dépenses. (Modification apportée suite conseil communal du 19 mars 2019)

Madame Van Buggenhout préconise une meilleure publicité du service repas à domicile.

Monsieur Maillen répond que la publicité en a déjà été faite dans le bulletin communal. Quant au service d'aide aux familles, il est très performant sur la commune.

*Madame Van Buggenhout déplore que tant la commune que le CPAS, dépendent trop du privé (résidences service, crèches, ...) pour toute une série de service. Il y a un manque d'ambition.
Le budget extraordinaire ne dispose d'aucun crédit et donc aucun projet.
Monsieur Maillen signale que pour développer des projets à ce niveau, il faut du personnel, des ouvriers,*

Après ces échanges de vues et de positions, le Conseil Communal délibère ensuite comme suit :

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la Loi organique du 08 juillet 1976 des C.P.A.S. ;

Vu le décret du 23 janvier 2014 modifiant certaines dispositions de la loi organique du 8 juillet 1976 en matière de tutelle administratives sur les décisions du CPAS ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale ;

Vu le procès-verbal du Comité de Concertation Commune / CPAS du 20 novembre 2018 acceptant le projet de budget du CPAS tel qu'élaboré ;

Vu le budget 2019 du CPAS d'Etalle voté en séance du Conseil de l'Action Sociale en date du 18 décembre 2018 et parvenu complet à l'administration en date du 24 janvier 2019;

Vu la communication du dossier au Receveur régional en date du 29 janvier 2019 conformément à l'article L1124-40, §1^{er}, 3° et 4° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable du 30 janvier 2019 rendu par le Receveur régional et joint en annexe ;

Considérant que le Conseil communal dispose d'un délai de 40 jours pour statuer ;

Considérant que le budget 2019 tel que présenté est conforme à la loi et à l'intérêt général ;

ARRETE,

Art. 1 : le budget 2019 du Centre Public d'Action Sociale voté en séance du Conseil de l'Action sociale du 18 décembre 2018 est approuvé comme suit :

Budget ordinaire : douze voix pour et quatre abstentions : Mesdames Comblen, Naisse, Van Buggenhout et Claude

Budget extraordinaire : douze voix pour et quatre voix contre : Mesdames Comblen, Naisse, Van Buggenhout et Claude

. Le résultat s'établit comme suit, la part communale s'élevant à 400.000,00 € :

| | Service ordinaire | Service Extraordinaire |
|----------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Recettes totales exercice propre | 984.335,67 | 0,00 |
| Dépenses totales exercice propre | 1.105.524,00 | 5.000,00 |
| Boni/Mali exercice propre | 121.188,33 | 5.000,00 |
| Recettes exercices antérieurs | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses exercices antérieurs | 0,00 | 0,00 |
| Prélèvements en recettes | 121.188,33 | 5.000,00 |
| Prélèvements en dépenses | 0,00 | 0,00 |
| Recettes globales | 1.105.524,00 | 5.000,00 |
| Dépenses globales | 1.105.524,00 | 5.000,00 |

| | | |
|------------------|------|------|
| Boni/Mali global | 0,00 | 0,00 |
|------------------|------|------|

Art. 2 : La présente délibération est notifiée, pour exécution, au C.P.A.S d'Etalle et sera portée à la connaissance des Conseillers du C.P.A.S. ainsi qu'au Receveur régional.

Art. 3 : Un recours en annulation contre cette décision peut être introduit auprès du Gouverneur de la Province dans les dix jours de la réception de la décision du Conseil communal.

3. Note de politique générale – Adoption

Monsieur le Bourgmestre donne lecture à l'assemblée de la note de politique générale telle que formulée par le Groupe Mayor pour la prochaine législature à savoir : (intégré comme demandé en séance du conseil communal du 19 mars 2019)

PROGRAMME DE POLITIQUE GENERALE

A l'issue des élections de ce 14 octobre 2018, il me revient de présenter le programme de politique générale 2018-2024.

Notre programme s'inscrit dans la continuité, la poursuite et l'amélioration des nombreuses actions initiées lors de la précédente législature.

Ainsi, conformément au prescrit du code de la démocratie locale, le conseil communal doit arrêter en début de mandature, les axes principaux qui guideront son action pour les six années durant lesquelles la population stabuloise lui a confié les rênes de la commune.

Ce document de déclaration de politique générale reprend les projets qui vont principalement occuper, dans les six années à venir, les membres du conseil et du collège communal ainsi que l'ensemble du personnel de notre administration.

Cependant, même si nous traçons les grandes lignes directrices de l'action future, ce document ne veut être grevé d'aucune exclusive. Bien d'autres idées n'y trouvant pas encore leur place, pourront pourtant être mises en chantier en cours de mandature. En effet, la politique communale n'est jamais figée. Ses contours se construisent jour après jour, au gré des circonstances qui surviennent, des opportunités que l'on saisit ou des idées qui surgissent de partout.

La note de politique générale peut évoluer aussi grâce au dialogue permanent avec tous les conseillers dont les remarques et suggestions ont toujours été prises en compte et le seront encore, si elles sont émises dans le respect et la volonté de progresser et qu'elles se situent dans les balises budgétaires strictes que nous nous sommes fixées.

Les grands objectifs qui guideront nos actions seront :

- Servir l'intérêt général*
- Maintenir des finances saines*
- Privilégier la qualité de vie et le lien social*
- Maintenir le caractère rural de nos villages*
- Œuvrer pour les générations futures en tenant compte des principes de développement durable.*

1. Finances

Nous voulons garder des finances saines tout en maintenant une fiscalité raisonnable qui se situe dans la moyenne inférieure des communes wallonnes.

Une fiscalité qui n'opresse pas les Stabulois mais nous permet de faire face aux nombreux investissements en cours et à venir (bâtiments, voiries, cadre de vie....) sans recourir systématiquement à l'emprunt.

Parallèlement à cela, nous ne pouvons que nous réjouir de la situation financière de la commune qui présente une dette nettement inférieure à la référence régionale et nous disposons d'une capacité d'emprunt qui nous permet de voir l'avenir avec sérénité et réalisme en poursuivant une politique de recherche de subsides tout en privilégiant le financement sur fond propre afin de ne pas hypothéquer les générations futures.

Sauf obligations légales (par exemple, le coût vérité), nous garderons autant que possible une fiscalité inchangée alors même que nos recettes diminuent (peste porcine -> suppression des ventes de bois).

2. Plan communal de développement rural

La commune poursuivra les consultations de la population avec l'appui de la fondation rurale de Wallonie et le bureau d'étude « Territoire ».

La commission locale de développement rural sera mise en place et sera un acteur important pour une vision à long terme dans les choix et les options qui seront prises au sein de notre commune et de ses nombreux secteurs.

3. Urbanisme et aménagement du territoire

En collaboration avec la future CLDR, la CCATM, le conseil communal va réfléchir à la mise en place d'un schéma de structure, tout en tenant compte des impositions du SDT de la région Wallonne.

Celui-ci devra déterminer des options territoriales et des critères de densification par zones, par quartiers, par rues...

Il aura, une fois mis en place, la mission de préserver de manière objective notre cadre de vie par l'élaboration d'un guide de type « règlement communal d'urbanisme » autorisant une densification raisonnée afin de maintenir, lorsque au maximum, le caractère rural et semi-rural de notre commune.

4. Logement / Lotissement Mouche d'Ethe

Les équipements en eau, égouts, électricité, voiries sont terminés.

Nombre de lots à bâtir sont déjà attribués, d'autres le seront durant l'année 2019.

La phase II du PCAR pourra être entamée dès que les conditions seront réunies pour un nouveau lotissement.

Les logements sociaux (huit) gérés par la Maison Virtonaise sont en cours de construction.

D'autres types de logements seront étudiés dans le cadre du PCDR (Tremplin, résidences services...).

5. Mobilité

Comme les années précédentes, les voiries continueront à être rénovées.

Une attention supplémentaire sera donnée à la réfection et la création de trottoirs dans les villages.

Les chemins agricoles, la mobilité douce, l'aménagement de certains tronçons cyclables ne seront pas en reste.

Nous continuerons à soutenir la mobilité, notamment le covoiturage et serons également aussi attentifs au maintien d'un service répondant aux besoins de notre population, adapté à notre réalité rurale en matière de transport en commun (TEC) et transport commercial (RAIL)

6. Travaux

Les travaux d'égouttage vont se poursuivre et se terminer dans le zoning de Gantaufet, et débuter au cours de l'année 2019 sur le zoning du Magenot.

En collaboration avec l'AIVE, l'égouttage sur la place de la Moisson à Fratin devrait être réalisé en 2019 également.

Des travaux dans le cadre du PIC seront également programmés, que ce soit en voiries ou dans les bâtiments.

7. Environnement et cadre de vie

Il est impératif de protéger au mieux notre cadre de vie.

Nos actions viseront tant l'énergie que la gestion des déchets, la propreté publique, la nature, la biodiversité, la réduction des pollutions, la gestion de l'eau et la lutte contre les inondations.

Nous continuerons de collaborer aux objectifs du contrat rivière-Semois- Chiens qui nous concernent ; notamment les actions de sensibilisation, la lutte contre les plantes invasives, la suppression des rejets directs d'eaux usées.

En collaboration avec la région Wallonne, la province et les communes voisines, nous poursuivrons les réflexions sur différentes actions possibles et bénéfiques à tous.

Afin de diminuer notre empreinte écologique, nous poursuivons l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux en renforçant l'isolation et en modernisant les systèmes de chauffage. Nous continuerons à veiller au remplacement des lampes les plus énergivores du réseau d'éclairage public.

8. Enfance, enseignement et accueil extrascolaire

Les jeunes sont l'avenir de notre société. Dès leur plus jeune âge, leur futur se joue. L'accueil à la crèche communale est fortement demandé, une réflexion sur l'augmentation du nombre de place d'accueil sera menée. L'école fournit aux enfants les bases essentielles qui conditionneront leur vie professionnelle et collective.

Les actions de la commune doivent garantir une meilleure égalité des chances. Elles doivent tenir compte de l'évolution et de la diversification des modèles familiaux, permettre aux parents de concilier activité professionnelle et familiale, tout en favorisant l'épanouissement et l'autonomie des enfants.

En matière scolaire, l'objectif général sera d'assurer un enseignement de qualité dans toutes les implantations, tout en veillant à limiter les coûts pour les familles et favoriser la participation des élèves à la vie de la commune (bibliothèque, Place aux enfants, animations culturelles...)

Nous poursuivons les travaux de remise en état des bâtiments scolaires afin, d'une part, de réaliser des économies d'énergie et, d'autre part, de permettre aux enfants et au corps professoral de travailler dans des conditions optimales.

Nous prévoyons des travaux dans les écoles de Villers-sur-Semois, Chantemelle, Vance et Etalle.

Ces travaux se feront progressivement en tenant compte des marges budgétaires disponibles et des possibilités de subsides.

Nous disposons également d'un enseignement artistique diversifié avec l'appui du centre d'éveil artistique mais également avec la collaboration du centre culturel de Rossignol.

En matière d'activités extrascolaires, notre volonté est de continuer d'offrir un service de qualité et diversifié répondant le mieux possible aux attentes des parents.

9. Social

Tous les dossiers dans une commune ont de près ou de loin un rôle social. Il est donc important d'avoir des collaborations étroites entre le CPAS et l'échevinat des affaires sociales, mais également avec d'autres services (Croix-rouge, service de soins à domicile, la Roseraie, Odas, services sociaux de la province et RW) afin de maintenir les liens sociaux entre les générations, dans les quartiers, entre les différentes couches de la population, mais aussi de lutter contre l'isolement et toutes les formes de précarité.

10. Jeunesse

Ecouter, encadrer et se baser sur les capacités des jeunes, c'est construire l'avenir.

Nous allons poursuivre le soutien aux mouvements de jeunesse de l'entité en mettant autant que possible à leur disposition des locaux et du matériel complémentaire (si nécessaire).

Des projets de nouveaux locaux vont bientôt se concrétiser notamment pour le patro d'Etalle et le club des jeunes de Sainte-Marie-sur-Semois.

Nous continuerons à les soutenir dans la mise en place de leurs projets et à les encourager à la pratique d'activités culturelles et sportives, le tout en collaboration avec les nombreuses et différentes associations au sein de notre commune ainsi que le centre culturel de Rossignol, entre autres.

11. Culture, tourisme et vie associative

Les travaux du centre d'éveil artistique se terminent et une partie des locaux est occupée par Léonard et ses artistes peintres en herbe.

L'EPN retrouvera également très prochainement ses locaux

L'étude pour l'agrandissement de la bibliothèque est également programmée pour ce début de mandature.

Nous bénéficions d'un patrimoine formidable sur notre territoire. Nous continuerons à le mettre en valeur en collaboration avec le syndicat d'initiative, Archétal, la Maison du Tourisme de Gaume, le parc naturel, afin de permettre au tourisme de se développer, que ce soit en visitant des sites naturels protégés comme l'Ilé, les abattis,

les marais de Vance...mais également des sites et bâtiments classés comme la tranchée des portes, Montauban, l'église de Villers-sur-Semois...

Nous continuerons de soutenir les nombreuses associations répertoriées au sein de notre commune, que ce soit financièrement via les subsides ou en mettant des moyens logistiques à chaque fois que c'est possible. (barrières Nadar, signalétique...)

12. Sport

Les infrastructures sportives sont présentes. Le complexe d'Etalle a eu un bon rajeunissement au cours de ce mandat écoulé.

Ce sera au tour des complexes de Fratin et Chantemelle où des améliorations d'isolation et de recouvrement devront être apportées.

L'aire de sport de rue de Sainte-Marie-sur-Semois a été réalisée.

Celle de Fratin est toujours dans les projets.

13. Economie

La commune à elle seule ne peut relever le défi de l'emploi. Elle n'en a ni les outils, ni les moyens. Son rôle est de créer des conditions favorables pour attirer encore davantage les investisseurs.

C'est en collaborant avec le maximum d'opérateurs économiques (IDELUX, chambre de commerce, maison de l'emploi) que nous pourrons étoffer l'accueil dans nos zonings pour bon nombre d'entreprises, de PME, de commerces et permettre un climat social harmonieux entre tous les acteurs.

Favoriser la mise à disposition de locaux et des facilités pour les jeunes entreprises afin de leur permettre un développement en phase avec leur profil.

14. Agriculture

Nous poursuivons l'entretien et la réfection des chemins agricoles en sollicitant les subsides de la région Wallonne.

Nous continuerons également l'intervention communale pour l'entretien des haies vives.

Au moins 50% des agriculteurs de la commune sont en fonctionnement « ferme bio », nous maintiendrons notre politique de soutien à un programme zéro phyto en collaboration avec Valvert et Agrivair.

Des rencontres via le comice, la F.W.A., les éleveurs du sud-Luxembourg sont programmées afin d'étudier les besoins et les collaborations possibles entre les agriculteurs et d'autres services :

Natura 2000, obligation de clôturer les cours d'eau, impact de la crise de la peste porcine, etc...

15. Forêt

La forêt est un secteur essentiel dans l'équilibre financier de la commune. Nous poursuivons, en collaboration avec le D.N.F., les ouvriers forestiers, des entreprises forestières et les différents utilisateurs de ce secteur, une bonne gestion de notre patrimoine forestier en terme de :

*Plantations – dépressage – d'élagage – d'entretien des chemins afin de répondre aux besoins de la charte PEFC
Avec la région Wallonne, nous serons très attentifs aux conséquences provoquées par la crise de la peste porcine ainsi qu'à la crise des scolytes qui causent des dégâts importants sur les résineux.*

16. Energie

La transition énergétique fera partie intégrante d'une politique communale très attentive aux changements de production d'énergie.

Le conseil communal a déjà pris un accord de principe pour intégrer la convention des maires. Nous poursuivons notre réflexion pour une adhésion effective afin de lutter au mieux contre le gaspillage d'énergie dans les bâtiments communaux.

- Information à la population (primes, PEB...)*
- Collaboration avec Gaume Energies (panneaux photovoltaïques)*
- Participation aux dispositifs éoliens en collaboration avec Sofilux*

17. Sécurité

Les entrées des villages analysées au travers du PCDR seront étudiées pour permettre une meilleure sécurité :

Donner une identité forte aux abords des villages par du mobilier Urbain,

- Création de dispositifs ralentisseurs en concordance avec la réglementation et les gestionnaires des différents réseaux routiers
- Mise en place de passage pour piétons sécurisés
- Soutien à la zone de secours (pompiers, ambulanciers) et à la zone de police.

18. Cimetières

- Aménagement des parcelles de dispersion des cendres
- Mise en place et achats de nouveaux columbariums
- Sauvegarde des monuments d'importance historique et architecturale

19. Culte

Travaux prévisibles :

- entrée de l'église de Sainte-Marie S/ Semois
- Porte d'entrée de l'église de Vance
- Toiture de l'église d'Etalle

Une réflexion sera menée pour permettre l'emplacement de locaux pour accueillir des cérémonies laïques.

20 Eaux : distribution et épuration

La commune d'Etalle dispose d'une richesse en eau tant en qualité qu'en quantité ; nous voulons rester gestionnaire de notre distribution d'eau.

Cela a évidemment un coût non négligeable et exige un suivi quotidien :

- Analyses régulières de la qualité de l'eau
- Sécurisation des captages
- Création d'un nouveau captage
- Poursuite du programme de remplacement des conduites en plomb
- Placement des compteurs intelligents
- Détections permanentes des fuites
- Engagement d'un fontainier supplémentaire

En collaboration avec la SPGE et l'AIVE, nous étudions les possibilités d'installations de nouvelles stations d'épuration et la pose de collecteurs à Chantemelle et à Villers sur Semois.

21 Administration générale de la commune d'Etalle

Toutes ces politiques ne peuvent être mises en place sans la collaboration du personnel communal (employées, ouvriers, etc...)

Il est certain que le service à la population est déjà fort appréciable.

Permanences administratives 6 jours par semaine et sur rendez-vous avec les mandataires communaux.

Avec les charges supplémentaires auxquelles les communes sont confrontées et l'augmentation de la population, nous nous devons d'améliorer et d'agrandir l'infrastructure de l'administration communale.

L'achat du bâtiment mitoyen à celui de la commune va permettre à tous d'améliorer l'accueil et l'efficacité des services toujours plus nombreux demandés par nos citoyens et permettre aux employés de travailler dans des locaux plus adaptés à leur charge de travail.

Tout cela sera repris dans le plan stratégique transversal dans les mois à venir.

Madame Comblen intervient ensuite comme suit :

« Nous avons lu attentivement votre note de politique générale. Sachant que le nouveau collège est favorable à la discussion de nouvelles idées, nous proposons qu'il favorise la création de quelques commissions communales avec des élus de tous bords afin de développer ces projets, ces commissions n'empiéteraient pas sur le comité de travail de l'ODR.

Nous voyons beaucoup d'idées qui si elles sont mises en place permettront d'inscrire Etalle dans une logique de développement durable.

Vous proposez l'élaboration d'un **règlement communal d'urbanisme** pour gérer la densification de l'habitat dans les villages. C'est une très bonne nouvelle, et une chose que nous attendions depuis longtemps. Nous insistons sur l'importance de tenir compte des différentes remarques de la CCATM pour élaborer ce guide, afin que les bâtiments nouveaux s'intègrent dans le bâti existant, que ce soit en hauteur ou en style. Vu la vitesse à laquelle les projets immobiliers se développent, un tel règlement est urgent

Par rapport à **la mobilité** en point 5, de nombreux citoyens nous ont interpellés durant la campagne électorale sur le manque criant de mobilité douce. La mobilité douce à Etalle c'est dur !

Ces idées se retrouvent aussi dans les résultats de l'enquête ODR. L'attente des Stabulois est énorme, nous avons besoin maintenant déjà d'une infrastructure adaptée aux vélos et aux piétons pour sortir du tout à la voiture.

Nous demandons que le conseil mette en place cette année encore certains projets qui sont déjà prêts, je pense à ADEO et aux sentiers entre villages. Ce sont des projets qui ne coûtent pas beaucoup et qui amèneraient déjà un changement notable pour les usagers faibles.

Nous ne pouvons pas rester les bras croisés pendant un à deux ans en attendant d'abord les résultats du groupe de travail ODR puis l'acceptation des demandes de subsides.

Nous demandons au collège d'être proactif et d'établir un calendrier de mise en œuvre de ses projets.

Vous avez prévu dans le budget un montant pour améliorer l'aire de covoiturage, avez vous aussi rentré un dossier pour profiter de l'enveloppe d'un million et demi d'euros qui a été dégagée par la Ministre Madame De Bue pour entre autre placer des bornes de rechargement pour les véhicules électriques ? La date limite pour rentrer les projets est le premier mars

Comme vous le savez **l'énergie verte** est un des thèmes qui nous tient à cœur, vous mentionnez (en point 7) l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux, en modernisant les systèmes de chauffage, nous voudrions vraiment insister sur l'importance de renoncer au mazout.

Ne serait-il pas opportun de ressortir le dossier de la chaudière à bois et du réseau de chaleur pour lequel les arrivées ont été prévues lors de la réfection de la rue du Moulin.

Un réseau de chauffage urbain doit être la colonne vertébrale de notre projet d'alternative aux énergies fossiles. Et nous devons viser à produire nous-mêmes les plaquettes. Cela créera de la richesse et de l'emploi local tout en étant bon pour l'environnement. L'exemple de Libin est emblématique. Ce qu'il faut, c'est de la volonté !

La transition énergétique (point16) : nous sommes heureux de voir que vous proposez une participation aux éoliennes, une mise en place de panneaux photovoltaïques. Par contre et cela est lié au **point 21** sur l'administration générale, pour réussir cette transition, nous avons besoin de personnel communal qualifié en suffisance et entre autre d'un nouvel écopasseur qui pourrait se charger de faire le cadastre de tous les bâtiments communaux. Comme mentionné lors du dernier conseil, Il est important d'anticiper les départs à la retraite pour éviter d'avoir des services qui tournent au ralenti par manque de personnel.

En point 20 une question : vous mentionnez des compteurs intelligents, de nombreuses sources fiables basées sur l'expérience française qui est plus avancée, démontrent que ces compteurs génèrent des ondes électriques nocives pour la santé, nous voudrions qu'avant de se lancer dans ce programme, ce point soit approfondi. »

Monsieur le Bourgmestre signale que certains points sont actuellement en réflexion et discussion et pourraient être abordés tout prochainement.

Madame Naisse intervient également en la matière comme repris ci-dessous :

« Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers,
Comme Julie l'a mentionné, nous sommes heureux de voir que votre discours de politique générale reprend certaines d'idées qui, si elles sont mises en place, permettront d'inscrire Etalle dans une logique de développement durable.

Cependant, ce qui étonne, c'est la priorité de la liste des objectifs. Ceci est d'autant plus interpellant après avoir parcouru les discours de politique générale d'autres communes afin de voir ce qui se fait aussi bien près de chez nous qu'ailleurs en Wallonie.

A Etalle, l'ordre de la liste des grands objectifs de la prochaine législature pose immédiatement le décors : **"maintenir les finances saines" passe en top priorité** alors qu'oeuvrer pour les générations futures en tenant compte des principes de **développement durable dans tous les domaines se retrouve en fin de liste.**

Il est bien entendu important de maintenir les finances saines. Et elles le sont, nous l'avons vu lors de l'analyse du budget.

Mais maintenir les finances saines ne peut pas être un objectif en soi. L'économie est au service de l'homme et de son bien-être et non le contraire.

Au bout du compte, pourquoi voulons-nous des finances saines ?

L'unique raison doit être de vouloir servir un **programme ambitieux qui "choisir l'avenir"** et répond aux préoccupations des citoyens.

A Etalle, beaucoup d'entre eux sont des jeunes et ils sont aujourd'hui dans la rue pour crier haut et fort ce qui les préoccupent pour l'avenir. Les jeunes vivent aujourd'hui dans un monde de plus en plus anxiogène à bien des égards.

Ils attendent des adultes et surtout des décideurs politiques qu'ils prennent leurs responsabilités. Ils attendent des actes. Et où cela se passera-t-il si ce n'est pas au niveau communal, le premier échelon de la démocratie.

Nombre d'entre nous ne seront plus là pour subir les conséquences de notre inaction.

Aussi, dans le point 1. **Finance**, vous vous réjouissez de la situation financière de la Commune qui permettra de ne pas hypothéquer les générations futures. D'accord !

Mais **qu'est-ce qui hypothèque aujourd'hui les générations futures ?** Jusqu'à présent, l'argent ne se mangeant pas et ne se respirant pas, il doit être mis au service de projets qui justement n'hypothèquent pas les générations futures en protégeant leur environnement et leur cadre de vie.

Or ces préoccupations ne semblent pas être clairement prioritaires à la lecture de ce programme.

En effet, principalement au point 7. **Environnement et Cadre de vie**, le programme reste vague, peut concret.

Vous indiquez que "en collaboration avec la Région Wallonne, la province et les communes voisines, vous poursuivrez les réflexions sur les différentes actions possibles et bénéfiques à tous" Mais quelles actions ? Certaines opportunités sont pourtant prêtes à être saisies et déjà mises en place par beaucoup de communes voisines. Ces opportunités qui pourraient vraiment enthousiasmer les citoyens et les rendre fiers de leur commune. Certains sont prêts à se mobiliser et vous l'ont fait savoir. J'en réfère à la réunion organisée par le groupe local CNCD 11.11.11 Alors qu'attendons-nous pour :

1. Intégrer la Convention des maires: ce programme qui incite les communes à s'engager volontairement à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 2006 et 2030. Pour votre info, plus de 400 communs de Wallonie ont déjà signé et toutes les communes autour d'Etalle ont signé cette convention: Habay avril 2012 - St Léger décembre 2015 - Tintigny et Meix signé en octobre 2017 - Virton novembre 2017 - Rouvroy avril 2017 - Messancy octobre 2017 - Attert - Arlon. **Pourquoi pas Etalle ? Pourquoi encore réfléchir ?** Réfléchir n'est pas agir. Cela fait au moins 6 ans qu'on en parle.

2. mettre en place Le Plan Communal de Développement de la Nature : existe depuis 1993. C'est un outil proposé aux communes par le Service public de Wallonie et de la Fondation Rurale de Wallonie qui sert à

*maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux. Il a 2 objectifs : la **réalisation de projets** (mares dans les écoles, vergers, haies, ...), la **sensibilisation** continue de l'ensemble de la population. C'est est un processus participatif.*

Fin 2016, 110 communes de Wallonie participaient dont Virton 1995, Habay 1998, Tintigny 2008, Attert 2010 et sont fières de communiquer sur leurs réalisations. Pourquoi pas Etalle ?

3. mettre en place le Plan Maya : lancé en 2011, le Plan Maya a pour objectif de sauvegarder les populations d'abeilles et d'insectes butineurs en Wallonie. Les communes Maya sont censées devenir des actrices de la préservation des butineurs et aussi de la biodiversité. Elles doivent donc préparer le terrain pour offrir aux abeilles des espaces favorisant la pollinisation et la reproduction.

Depuis 2011 en font partie : Attert, Habay, Saint-Léger, Tintigny, Martelange, Musson, Virton, Neufchâteau. Pourquoi pas Etalle ?

4. devenir une Commune "équitable" : à ce jour, 11 communes ont reçu le titre: Durbuy, Tintigny, Bastogne, Arlon, Vielsalm, Marche-en-Famenne, Tenneville, Martelange, Neufchâteau, Bertogne et Houffalize.

13 autres sont candidates: Sainte-Ode, Bouillon, Bertrix, Hotton, Habay, Paliseul, Aubange, La Roche, Vaux-sur-Sûre, Wellin, Fauvillers, Saint-Hubert et Herbeumont. Tintigny, Arlon le sont, Habay se porte candidate.

Pourquoi pas Etalle ?

Voulons-nous être uniquement une "Commune riche" ?

Avec ces différents programmes, nous aurions la chance d'oeuvrer sur notre territoire communal au profit des générations qui nous suivent.

*Ainsi, au point 13. **Economie**, nous nous réjouissons de la volonté d'étoffer l'accueil de nos zonings et favoriser la mise à disposition de locaux pour les jeunes entreprises. Vous mentionnez vouloir créer des conditions favorables pour attirer encore davantage d'investisseurs.*

*Mais **quels investisseurs** voulons-nous attirer ?*

Ne pourrions-nous pas dynamiser l'économie locale en décidant de favoriser les activités économiques durables et de promouvoir, par des budgets dédiés:

- l'installation de certaines **entreprises non-polluantes et porteuse d'un projet innovant** allant dans le sens du développement durable.
- le soutien à toute **initiative économique locale citoyenne** visant à développer l'économie sociale, collaborative et circulaire: « Repair cafés », ressourceries, plateformes d'échange de biens et services...
- le soutien à la **réimplantation de commerces de proximité** à l'intérieur des villages.
- le soutien à la mise sur pied de **marché de produits locaux**, mise en place de **circuits courts**...
- la **lutte contre les bâtiments inoccupés** afin qu'ils puissent être mis à la disposition des porteurs de projets tels que vous le mentionnez ...et du même coup participer à l'embellissement du village...

*Le soutien à tout ce genre d'initiatives participe à l'amélioration du **cadre de vie, au vivre ensemble, au bien-être social autant qu'économique** car elles rapprochent les gens et les ressemblent dans un projet de société positif et tourné vers l'avenir.*

Mettons-y les moyens humains et financiers. Nous espérons fortement que ces propositions seront prises en compte lors de la déclinaison de ce discours dans le plan stratégique transversal qui sera présenté dans les mois à venir.

Je vous remercie »

Quant à Madame Claude, ensuite de la note de la politique générale elle regrette le manque de développement des matières reprises ci-dessous, trop peu ou pas présentes dans le programme annoncé ce jour.

« Où est la politique culturelle, la maison de village, la communication, la solidarité et la coopération intergénérationnelle? »

Nous vous suggérons un conseil communal des enfants et un conseil consultatif des aînés entre autres... »

Monsieur le Bourgmestre fait part que sans financement, il n'est pas possible de développer des projets. Il précise également que l'ordre donné aux différents éléments repris dans la note de politique générale ne correspond pas aux priorités et à l'importance réservée à leur mise en place.

Monsieur le Bourgmestre précise également que des contacts ont déjà eu lieu avec la Province dans le cadre de la convention des Maires. Des études ont déjà été réalisées. Elles ont révélés que la commune d'Etalle était déjà à 30 % voilà 6 ans de ce qui est attendu pour 2030.

Quant au zérophyto, des actions sont déjà mises en place et d'autres actions sont à l'étude pour l'étendre.

Il est délibéré ensuite sur ce point comme suit :

Le conseil communal,

Après avoir délibéré,

Approuve par douze voix pour et quatre abstentions : Mesdames Comblen, Naisse, Van Buggenhout et Claude

la note de Politique Générale présentée par le groupe Mayor et telle que reprise ci-dessous :

PROGRAMME DE POLITIQUE GENERALE

A l'issue des élections de ce 14 octobre 2018, il me revient de présenter le programme de politique générale 2018-2024.

Notre programme s'inscrit dans la continuité, la poursuite et l'amélioration des nombreuses actions initiées lors de la précédente législature.

Ainsi, conformément au prescrit du code de la démocratie locale, le conseil communal doit arrêter en début de mandature, les axes principaux qui guideront son action pour les six années durant lesquelles la population stabuloise lui a confié les rênes de la commune.

Ce document de déclaration de politique générale reprend les projets qui vont principalement occuper, dans les six années à venir, les membres du conseil et du collège communal ainsi que l'ensemble du personnel de notre administration.

Cependant, même si nous traçons les grandes lignes directrices de l'action future, ce document ne veut être grevé d'aucune exclusive. Bien d'autres idées n'y trouvant pas encore leur place, pourront pourtant être mises en chantier en cours de mandature. En effet, la politique communale n'est jamais figée. Ses contours se construisent jour après jour, au gré des circonstances qui surviennent, des opportunités que l'on saisit ou des idées qui surgissent de partout.

La note de politique générale peut évoluer aussi grâce au dialogue permanent avec tous les conseillers dont les remarques et suggestions ont toujours été prises en compte et le seront encore, si elles sont émises dans le respect et la volonté de progresser et qu'elles se situent dans les balises budgétaires strictes que nous nous sommes fixées.

Les grands objectifs qui guideront nos actions seront :

- Servir l'intérêt général
- Maintenir des finances saines
- Privilégier la qualité de vie et le lien social
- Maintenir le caractère rural de nos villages
- Œuvrer pour les générations futures en tenant compte des principes de développement durable.

20. Finances

Nous voulons garder des finances saines tout en maintenant une fiscalité raisonnable qui se situe dans la moyenne inférieure des communes wallonnes.

Une fiscalité qui n'opresse pas les Stabulois mais nous permet de faire face aux nombreux investissements en cours et à venir (bâtiments, voiries, cadre de vie....) sans recourir systématiquement à l'emprunt. Parallèlement à cela, nous ne pouvons que nous réjouir de la situation financière de la commune qui présente une dette nettement inférieure à la référence régionale et nous disposons d'une capacité d'emprunt qui nous permet de voir l'avenir avec sérénité et réalisme en poursuivant une politique de recherche de subsides tout en privilégiant le financement sur fond propre afin de ne pas hypothéquer les générations futures. Sauf obligations légales (par exemple, le coût vérité), nous garderons autant que possible une fiscalité inchangée alors même que nos recettes diminuent (peste porcine -> suppression des ventes de bois).

21. Plan communal de développement rural

La commune poursuivra les consultations de la population avec l'appui de la fondation rurale de Wallonie et le bureau d'étude « Territoire ».

La commission locale de développement rural sera mise en place et sera un acteur important pour une vision à long terme dans les choix et les options qui seront prises au sein de notre commune et de ses nombreux secteurs.

22. Urbanisme et aménagement du territoire

En collaboration avec la future CLDR, la CCATM, le conseil communal va réfléchir à la mise en place d'un schéma de structure, tout en tenant compte des impositions du SDT de la région Wallonne.

Celui-ci devra déterminer des options territoriales et des critères de densification par zones, par quartiers, par rues...

Il aura, une fois mis en place, la mission de préserver de manière objective notre cadre de vie par l'élaboration d'un guide de type « règlement communal d'urbanisme » autorisant une densification raisonnée afin de maintenir, lorsque au maximum, le caractère rural et semi-rural de notre commune.

23. Logement / Lotissement Mouche d'Ethé

Les équipements en eau, égouts, électricité, voiries sont terminés.

Nombre de lots à bâtir sont déjà attribués, d'autres le seront durant l'année 2019.

La phase II du PCAR pourra être entamée dès que les conditions seront réunies pour un nouveau lotissement.

Les logements sociaux (huit) gérés par la Maison Virtonaise sont en cours de construction.

D'autres types de logements seront étudiés dans le cadre du PCDR (Tremplin, résidences services...).

24. Mobilité

Comme les années précédentes, les voiries continueront à être rénovées.

Une attention supplémentaire sera donnée à la réfection et la création de trottoirs dans les villages.

Les chemins agricoles, la mobilité douce, l'aménagement de certains tronçons cyclables ne seront pas en reste.

Nous continuerons à soutenir la mobilité, notamment le covoiturage et serons également aussi attentifs au maintien d'un service répondant aux besoins de notre population, adapté à notre réalité rurale en matière de transport en commun (TEC) et transport commercial (RAIL)

25. Travaux

Les travaux d'égouttage vont se poursuivre et se terminer dans le zoning de Gantaufet, et débuter au cours de l'année 2019 sur le zoning du Magenot.

En collaboration avec l'AIVE, l'égouttage sur la place de la Moisson à Fratin devrait être réalisé en 2019 également.

Des travaux dans le cadre du PIC seront également programmés, que ce soit en voiries ou dans les bâtiments.

26. Environnement et cadre de vie

Il est impératif de protéger au mieux notre cadre de vie.

Nos actions viseront tant l'énergie que la gestion des déchets, la propreté publique, la nature, la biodiversité, la réduction des pollutions, la gestion de l'eau et la lutte contre les inondations.

Nous continuerons de collaborer aux objectifs du contrat rivière-Semois- Chiers qui nous concernent ; notamment les actions de sensibilisation, la lutte contre les plantes invasives, la suppression des rejets directs d'eaux usées.

En collaboration avec la région Wallonne, la province et les communes voisines, nous poursuivrons les réflexions sur différentes actions possibles et bénéfiques à tous.

Afin de diminuer notre empreinte écologique, nous poursuivrons l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux en renforçant l'isolation et en modernisant les systèmes de chauffage.

Nous continuerons à veiller au remplacement des lampes les plus énergivores du réseau d'éclairage public.

27. Enfance, enseignement et accueil extrascolaire

Les jeunes sont l'avenir de notre société. Dès leur plus jeune âge, leur futur se joue. L'accueil à la crèche communale est fortement demandé, une réflexion sur l'augmentation du nombre de place d'accueil sera menée

L'école fournit aux enfants les bases essentielles qui conditionneront leur vie professionnelle et collective.

Les actions de la commune doivent garantir une meilleure égalité des chances. Elles doivent tenir compte de l'évolution et de la diversification des modèles familiaux, permettre aux parents de concilier activité professionnelle et familiale, tout en favorisant l'épanouissement et l'autonomie des enfants.

En matière scolaire, l'objectif général sera d'assurer un enseignement de qualité dans toutes les implantations, tout en veillant à limiter les coûts pour les familles et favoriser la participation des élèves à la vie de la commune (bibliothèque, Place aux enfants, animations culturelles...)

Nous poursuivons les travaux de remise en état des bâtiments scolaires afin, d'une part, de réaliser des économies d'énergie et, d'autre part, de permettre aux enfants et au corps professoral de travailler dans des conditions optimales.

Nous prévoyons des travaux dans les écoles de Villers-sur-Semois, Chantemelle, Vance et Etalle.

Ces travaux se feront progressivement en tenant compte des marges budgétaires disponibles et des possibilités de subsides.

Nous disposons également d'un enseignement artistique diversifié avec l'appui du centre d'éveil artistique mais également avec la collaboration du centre culturel de Rossignol.

En matière d'activités extrascolaires, notre volonté est de continuer d'offrir un service de qualité et diversifié répondant le mieux possible aux attentes des parents.

28. Social

Tous les dossiers dans une commune ont de près ou de loin un rôle social. Il est donc important d'avoir des collaborations étroites entre le CPAS et l'échevinat des affaires sociales, mais également avec d'autres services (Croix-rouge, service de soins à domicile, la Roseraie, Odas, services sociaux de la province et RW) afin de maintenir les liens sociaux entre les générations, dans les quartiers, entre les différentes couches de la population, mais aussi de lutter contre l'isolement et toutes les formes de précarité.

29. Jeunesse

Ecouter, encadrer et se baser sur les capacités des jeunes, c'est construire l'avenir.

Nous allons poursuivre le soutien aux mouvements de jeunesse de l'entité en mettant autant que possible à leur disposition des locaux et du matériel complémentaire (si nécessaire).

Des projets de nouveaux locaux vont bientôt se concrétiser notamment pour le patro d'Etalle et le club des jeunes de Sainte-Marie-sur-Semois.

Nous continuerons à les soutenir dans la mise en place de leurs projets et à les encourager à la pratique d'activités culturelles et sportives, le tout en collaboration avec les nombreuses et différentes associations au sein de notre commune ainsi que le centre culturel de Rossignol, entre autres.

30. Culture, tourisme et vie associative

Les travaux du centre d'éveil artistique se terminent et une partie des locaux est occupée par Léonard et ses artistes peintres en herbe.

L'EPN retrouvera également très prochainement ses locaux

L'étude pour l'agrandissement de la bibliothèque est également programmée pour ce début de mandature.

Nous bénéficions d'un patrimoine formidable sur notre territoire. Nous continuerons à le mettre en valeur en collaboration avec le syndicat d'initiative, Archétal, la Maison du Tourisme de Gaume, le parc naturel, afin de permettre au tourisme de se développer, que ce soit en visitant des sites naturels protégés comme l'Ilé, les abattis, les marais de Vance...mais également des sites et bâtiments classés comme la tranchée des portes, Montauban, l'église de Villers-sur-Semois...

Nous continuerons de soutenir les nombreuses associations répertoriées au sein de notre commune, que ce soit financièrement via les subsides ou en mettant des moyens logistiques à chaque fois que c'est possible. (barrières Nadar, signalétique...)

31. Sport

Les infrastructures sportives sont présentes. Le complexe d'Etalle a eu un bon rajeunissement au cours de ce mandat écoulé.

Ce sera au tour des complexes de Fratin et Chantemelle où des améliorations d'isolation et de recouvrement devront être apportées.

L'aire de sport de rue de Sainte-Marie-sur-Semois a été réalisée.

Celle de Fratin est toujours dans les projets.

32. Economie

La commune à elle seule ne peut relever le défi de l'emploi. Elle n'en a ni les outils, ni les moyens. Son rôle est de créer des conditions favorables pour attirer encore davantage les investisseurs.

C'est en collaborant avec le maximum d'opérateurs économiques (IDELUX, chambre de commerce, maison de l'emploi) que nous pourrons étoffer l'accueil dans nos zonings pour bon nombre d'entreprises, de PME, de commerces et permettre un climat social harmonieux entre tous les acteurs.

Favoriser la mise à disposition de locaux et des facilités pour les jeunes entreprises afin de leur permettre un développement en phase avec leur profil.

33. Agriculture

Nous poursuivrons l'entretien et la réfection des chemins agricoles en sollicitant les subsides de la région Wallonne.

Nous continuerons également l'intervention communale pour l'entretien des haies vives.

Au moins 50% des agriculteurs de la commune sont en fonctionnement « ferme bio », nous maintiendrons notre politique de soutien à un programme zéro phyto en collaboration avec Valvert et Agrivair.

Des rencontres via le comice, la F.W.A., les éleveurs du sud-Luxembourg sont programmées afin d'étudier les besoins et les collaborations possibles entre les agriculteurs et d'autres services :

Natura 2000, obligation de clôturer les cours d'eau, impact de la crise de la peste porcine, etc...

34. Forêt

La forêt est un secteur essentiel dans l'équilibre financier de la commune. Nous poursuivons, en collaboration avec le D.N.F., les ouvriers forestiers, des entreprises forestières et les différents utilisateurs de ce secteur, une bonne gestion de notre patrimoine forestier en terme de :

plantations – dépressage – d'élagage – d'entretien des chemins afin de répondre aux besoins de la charte PEFC
Avec la région Wallonne, nous serons très attentifs aux conséquences provoquées par la crise de la peste porcine ainsi qu'à la crise des scolytes qui causent des dégâts importants sur les résineux.

35. Energie

La transition énergétique fera partie intégrante d'une politique communale très attentive aux changements de production d'énergie.

Le conseil communal a déjà pris un accord de principe pour intégrer la convention des maires. Nous poursuivrons notre réflexion pour une adhésion effective afin de lutter au mieux contre le gaspillage d'énergie dans les bâtiments communaux.

- Information à la population (primes, PEB...)
- Collaboration avec Gaume Energies (panneaux photovoltaïques)
- Participation aux dispositifs éoliens en collaboration avec Sofilux

36. Sécurité

Les entrées des villages analysées au travers du PCDR seront étudiées pour permettre une meilleure sécurité :

Donner une identité forte aux abords des villages par du mobilier Urbain,

- Création de dispositifs ralentisseurs en concordance avec la réglementation et les gestionnaires des différents réseaux routiers
- Mise en place de passage pour piétons sécurisés
- Soutien à la zone de secours (pompiers, ambulanciers) et à la zone de police.

37. Cimetières

- Aménagement des parcelles de dispersion des cendres
- Mise en place et achats de nouveaux columbariums
- Sauvegarde des monuments d'importance historique et architecturale

38. Culte

Travaux prévisibles :

- entrée de l'église de Sainte-Marie S/ Semois
- Porte d'entrée de l'église de Vance
- Toiture de l'église d'Etalle

Une réflexion sera menée pour permettre l'emplacement de locaux pour accueillir des cérémonies laïques.

20 Eaux : distribution et épuration

La commune d'Etalle dispose d'une richesse en eau tant en qualité qu'en quantité ; nous voulons rester gestionnaire de notre distribution d'eau.

Cela a évidemment un coût non négligeable et exige un suivi quotidien :

- Analyses régulières de la qualité de l'eau
- Sécurisation des captages
- Création d'un nouveau captage
- Poursuite du programme de remplacement des conduites en plomb
- Placement des compteurs intelligents
- Détections permanentes des fuites
- Engagement d'un fontainier supplémentaire

En collaboration avec la SPGE et l'AIVE, nous étudions les possibilités d'installations de nouvelles stations d'épuration et la pose de collecteurs à Chantemelle et à Villers sur Semois.

21 Administration générale de la commune d'Etalle

Toutes ces politiques ne peuvent être mises en place sans la collaboration du personnel communal (employées, ouvriers, etc...)

Il est certain que le service à la population est déjà fort appréciable.

Permanences administratives 6 jours par semaine et sur rendez-vous avec les mandataires communaux.

Avec les charges supplémentaires auxquelles les communes sont confrontées et l'augmentation de la population, nous nous devons d'améliorer et d'agrandir l'infrastructure de l'administration communale.

L'achat du bâtiment mitoyen à celui de la commune va permettre à tous d'améliorer l'accueil et l'efficacité des services toujours plus nombreux demandés par nos citoyens et permettre aux employés de travailler dans des locaux plus adaptés à leur charge de travail.

Tout cela sera repris dans le plan stratégique transversal dans les mois à venir.

4. Vacances d'été 2019 – Engagement étudiants

Madame Roelens assure la présentation de ce point.

Madame Claude demande que les procédures de recrutement soient claires et que chaque étudiant reçoive une réponse pour le 15 avril afin de lui permettre de s'organiser en cas de refus ou non sélection.

Ce point est délibéré comme suit :

Considérant que durant la période de juillet – août, il y a lieu de prendre les dispositions pour assurer le bon fonctionnement des services durant les congés du personnel communal ;

Considérant que chaque année durant cette période, il est fait appel à des étudiants pour accompagner le personnel communal ;

Considérant que des plaines de vacances sont organisées durant 4 semaines et qu'il y a lieu d'encadrer les enfants en tenant compte du nombre d'enfants inscrits ;

Considérant que les finances communales le permettent et que des crédits sont prévus à cet effet dans le budget communal,

Considérant l'avis de légalité de Monsieur le Directeur Financier en date du 30/01/2019

Entendu le Collège Communal en son rapport ;

En conséquence,

Le Conseil Communal, à l'unanimité,

- Décide de recruter du personnel étudiant durant les vacances scolaires d'été
- Arrête comme suit les conditions de recrutement :
 - ✓ Service voirie :
Maximum 45 étudiants
Age requis : 16 ans à la date d'entrée en fonction
Prestations : maximum 10 jours soit 76 heures
 - ✓ Service forestier :
Maximum 10 étudiants
Age requis : 16 ans à la date d'entrée en fonction
Prestations : maximum 10 jours soit 76 heures
 - ✓ Service administratif:
Maximum 3 étudiants
Age requis : 16 ans à la date d'entrée en fonction
Prestations : maximum 10 jours soit 76 heures

- ✓ Bibliothèque communale :
Maximum 2 étudiants
Age requis : 16 ans à la date d'entrée en fonction
Prestations : maximum 10 jours soit 76 heures

 - ✓ Plaines de vacances :
Le nombre d'étudiants sera déterminé par le Collège Communal en tenant compte des besoins suivant les inscriptions aux plaines de vacances
Age requis : 16 ans à la date d'entrée en fonction
Prestations : à déterminer par le Collège Communal

 - ✓ ASBL Pirouette :
1 étudiant
Age requis : 16 ans à la date d'entrée en fonction
Prestations : maximum 10 jours soit 76 heures
- Les étudiants actuellement repris sous le poste « service forestier » seront répartis sur d'autres services dans le cas où l'accès à la forêt ne serait pas encore autorisé durant les vacances d'été
 - Arrête le salaire horaire suivra le barème officiel en vigueur en tenant compte de l'âge de l'étudiant. La masse salariale de ces traitements sera liquidée sur l'article budgétaire 761/11101-02
 - Un contrat de travail sera établi entre les deux parties.
 - Charge le Collège Communal de prendre toutes les mesures voulues pour mettre en œuvre cette décision. Les candidatures pour les postes autres que les plaines de vacances sont prises en considération à partir du 1^{er} janvier 2019 et sont traitées dans l'ordre d'entrée en commune.

5. Organisation des vacances 2019 – Stages ADSL – Convention

Madame Roelens assure la présentation des points 5 et 6 en même temps.

Intervention de Madame Van Buggenout en la matière :

« Habituellement ces stages sont d'une belle qualité pour un prix de revient correcte pour les familles. Le tarif dégressif appliqué pour les familles qui inscrivent plusieurs enfants est une bonne chose.

Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu d'élargir les plages de la garderie ? Pour les personnes qui travaillent au GDL 8-17h30 est peut-être un peu juste ? Pourriez-vous prévoir (ou peut-être est-ce déjà prévu) une garderie dès 7h30 et jusque 18h30 tout en demandant dans ce cas-là un supplément pour la prise en charge des enfants ? »

Madame Roelens fait remarquer qu'il s'agit ici d'une organisation de l'ASBL ADSL. Celle-ci n'organise pas ce service. Cela a déjà été réfléchi à notre niveau mais pas facile d'être mis en place. En effet, il y aurait lieu d'engager une personne pour une heure le matin et ensuite une heure le soir.

Il est délibéré comme suit :

Vu le CDLD et en particulier l'article L 1122-30,

Attendu que la Commune d'Etalle souhaite organiser durant les vacances d'été 2019 des stages pour les enfants de 3 à 13 ans,

Vu le projet de convention de collaboration proposée par l'Asbl ADSL, 6 rue des Bugranes 5100 Naninne,

Attendu que les moyens financiers utiles à l'organisation de ces stages sont inscrits au budget ordinaire – Exercice 2019 – Article budgétaire 761/124-06 – Montant du crédit 24.000,00 € ;

Après avoir entendu le rapport du Collège Communal en la matière ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communal, à l'unanimité,

Décide, pour l'année 2019 :

Article 1er : D'approuver la convention de collaboration avec l'ASBL Association pour le développement des Sports et des Loisirs (ADSL) portant sur l'organisation, durant les vacances d'été 2019, de 4 semaines de stages pour les enfants de 3 à 13 ans, les obligations de chacune des parties étant plus amplement définies dans la précitée convention,

Article 2 : De verser à l'Asbl ADSL la somme 58 € par semaine (5 jours) par enfant ainsi qu'un forfait de 78 € par jour en supplément.

Article 3 : de charger le Collège Communal de l'exécution de la précitée convention, d'appliquer les présentes dispositions et de prendre toutes les mesures qui s'imposent,

6. Stages ADSL – Règlement-redevance

Vu la Constitution, les articles 41, 162 et 173 ;

Vu la première partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30 ;

Vu le décret du 14 décembre 2000 (M.B. 18.1.2001) et la loi du 24 juin 2000 (M.B. 23.9.2004, éd. 2) portant assentiment de la Charte européenne de l'autonomie locale, notamment l'article 9.1. de la Charte ;

Vu les recommandations émises par la circulaire du 05/07/2018 relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne, à l'exception des communes et des CPAS relevant des communes de la Communauté germanophone, pour l'année 2019 ;

Considérant que la Commune d'Etalle souhaite organiser durant les vacances d'été 2018 des stages sportifs et artistiques pour les enfants de 3 à 13 ans ;

Vu la convention de collaboration avec l'Asbl ADSL, rue des Bugranes, 6 à 5100 Namur ;

Considérant la nécessité de tarifer ces stages sportifs et artistiques afin de pouvoir couvrir les frais d'organisation ;

Considérant qu'afin de soulager le budget des familles de l'entité, un tarif préférentiel sera accordé aux enfants ayant lien avec l'entité, résidant dans l'entité ou fréquentant l'une des écoles de l'entité ;

Considérant que ces familles participent déjà indirectement à l'organisation de ces plaines en payant leur impôt à la Commune ou en participant à la vie sociale ou économique de l'entité ;

Considérant que le dossier a été communiqué au Receveur régional en référence à l'article L1124-40 §1, 3° et 4° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en date du 28 janvier 2019 ;

Considérant l'avis de légalité remis par le Directeur Financier en date du 30 janvier 2019

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Communal, à l'unanimité,

ARRETE le règlement suivant :

Article 1er :

Il est établi, pour l'exercice 2019, une redevance sur les stages d'été organisés par la commune en collaboration avec l'asbl ADSL.

Article 2 :

La redevance est due :

- Par les parents ou tuteurs de l'enfant participant aux stages ADSL
- Par un organisme social et/ou de protection de la jeunesse tel que le SAJ, IPPJ, SPJ, CPAS,...le représentant 0
- Par une institution d'intégration sociale, telle que les IMP

Article 3 :

La redevance est fixée comme suit :

- Par enfant « hors commune » : 58 euros/semaine de stage
- Pour les enfants domiciliés dans la Commune ou fréquentant l'une des écoles de l'entité : 55 euros/semaine de stage pour le 1^{er} enfant et 50 euros/semaine de stage à partir du 2^{ème} enfant inscrit aux mêmes dates de stage (soit 105 euros pour 2 enfants, 155 euros pour 3 enfants...)

On entend par semaine de stage : du lundi au vendredi

Article 4 :

La redevance est payable dès l'inscription et doit être versée sur le compte courant communal, préalablement au stage.

Article 5 :

A défaut de paiement, le recouvrement de la redevance sera poursuivi conformément à l'article L1124-40 § 1, al. 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 6 :

Le Collège communal est chargé d'appliquer les dispositions de la présente délibération et de prendre toutes les mesures qui s'imposent.

Article 7 :

La présente délibération sera publiée conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 8 :

La présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation

7. Organisation congés scolaires – Règlement-redevance plaines et stages communaux – 2019 – Modalités d'organisation des plaines communales

Madame Van Buggenhout demande pourquoi l'avis de la tutelle n'a pas été suivi quant à la proposition de deux règlements soit un pour la redevance et l'autre pour le ROI ? Cela aurait évité une remarque du DF ...

Madame la Directrice Générale signale qu'en suite de l'avis émis par le Directeur Financier, les deux décisions sont bien scindées à savoir : une porte sur le règlement-redevance et l'autre sur les modalités d'organisation des plaines communales.

Madame Van Buggenhout fait remarquer que les modalités d'organisation stipulent qu'il y aura une garderie. Elle demande donc que le créneau horaire qui sera couvert par cette garderie soit mieux précisé et si oui ou non un supplément sera demandé aux parents. Elle fait part également que l'objectif est d'une part de faire garder les enfants durant les vacances le temps que l'on est à son travail et d'autre part leur permettre de participer à des animations qu'ils ne peuvent faire habituellement.

Elle soulève le fait qu'il serait intéressant de réaliser une étude qui permettrait d'analyser combien de parents n'inscrivent pas leurs enfants à ces activités à cause de ce problème d'horaire.

Madame Roelens signale que ce point a déjà été longuement réfléchi mais qu'il n'est pas facile à mettre en place avec les étudiants et leurs horaires de travail. Une garderie est organisée de 08 H 00 à 09 H 00 et de 16 H 00 à 17 H 00.

Madame Lequeux signale qu'un état des lieux a été effectué par Stabulaccueil. Cet élément a été soulevé mais très faiblement.

a) Organisation congés scolaires – Règlement-redevance plaines et stages communaux - 2019

Vu le CDLD et en particulier l'article L 1122-30,

Considérant que chaque année, la Commune organise :

- via la Bibliothèque communale, des activités à destination des ados pendant les vacances d'été,
- via le Centre d'Eveil artistique, un stage artistique pour les enfants de primaire pendant les petits congés scolaires
- en collaboration avec l'Asbl Stabulaccueil, des plaines de vacances, pour les enfants de 2,5 à 13 ans, durant les vacances de printemps (Pâques) et les vacances d'été,

Considérant qu'il y a lieu de fixer le montant de la participation qui sera demandée aux parents (tuteurs) pour la présence de leurs enfants à l'une ou l'autre des activités précisées ci-dessus ;

Considérant que cette participation financière ne couvre pas totalement les frais inhérents à l'organisation de tels stages / plaines (entretien des locaux, achat de petit matériel etc),

Considérant que la Commune d'Etalle dispose des moyens financiers utiles à la bonne organisation de ces activités ;

Attendu que les crédits utiles permettant l'organisation de ces activités sont prévus au budget ordinaire – Exercice 2019 ;

Vu l'avis de légalité remis par Monsieur le Directeur Financier en date du 30/01/2019 ;

Entendu le rapport du Collège Communal,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communal, à l'unanimité,

Décide, pour l'année 2019,

Article 1^{er} : d'arrêter comme suit la tarification, par enfant participant aux plaines et stages communaux,

Article 2 : que la participation est due solidairement par le(s) responsable(s) de l'enfant qu'il(s) a(ont) à sa(leur) charge.

Article 3 : qu'elle est payable, dès l'inscription ; le montant étant versé sur le compte courant de la Commune d'Etalle.

Article 4 : que le paiement de la participation couvre l'encadrement de l'enfant et l'accès aux activités (matériel compris).

Article 5 : de fixer la participation journalière aux plaines de vacances à la somme de :

- 1^{er} enfant : 8€
- 2^{ème} enfant * : 7€ (soit 15€/jour pour 2 enfants)
- 3^{ème} enfant et + * : 5€ (soit 20€/jour pour 3 enfants, 25€/jour pour 4 enfants...)

* Inscrit(s) aux mêmes dates que le 1^{er} enfant

Article 6 : de fixer la participation aux animations de la Bibliothèque communale à 14 euros par jour (70 euros la semaine de 5 jours) - l'enfant prévoit son pique-nique à midi, ses collations et boissons.

Article 7 : de fixer la participation aux stages du Centre d'Eveil Artistique, à 35 euros la semaine de 5 demi-jours (3h/jour : de 14 à 17h ou de 9h à 12h) (base de calcul : 7 euros par demi-jour - si la semaine devait compter moins de 5 jours, pour cause de férié notamment) (une collation comprise) (inscription à la semaine),

Article 8 : de charger le Collège Communal d'appliquer les présentes dispositions et de prendre toutes les mesures qui s'imposent

b) **Organisation congés scolaires 2019 – Modalités d'organisation plaines communales**

Considérant que chaque année, la Commune organise des plaines communales durant les vacances d'été ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'organisation desdites plaines de vacances ;

Entendu le rapport du Collège Communal,

Vu l'avis de légalité remis par Monsieur le Directeur Financier en date du 30 janvier 2019 ;

Le Conseil Communal, à l'unanimité,

Arrête comme suit les modalités relatives à l'organisation des plaines communales :

- l'inscription se fait à la journée
- elle se fait obligatoirement au préalable par écrit, via un formulaire distribué dans les écoles, accessible sur le site internet communal et disponible à la maison communale
- elle s'accompagne du paiement de la participation, également préalable ; étant entendu qu'à défaut de paiement dans le délai imparti, la place « réservée » sera attribuée à un autre enfant placé sur liste d'attente
- une garderie gratuite est organisée avant et après les temps d'activités
- l'enfant prévoit son pique-nique à midi, ses collations et boissons, de la soupe étant toutefois servie à midi

- la participation ne sera pas remboursée en cas d'absence de l'enfant, sauf si celle-ci est couverte par un certificat médical

8. Achat parcelles à Etalle – Lieu-dit Gantauffet – Propriétés Gilson – Brahy

Monsieur le Bourgmestre présente le dossier. Il signale que cette parcelle est intéressante pour la localisation du futur parc à conteneur. La valeur de vente est assez proche de l'expertise.

Madame Claude fait remarquer que l'endroit choisi pour l'emplacement du Parc à Conteneur est inopportun et de plus l'avis de la C.C.A.T.M. n'a pas été sollicité concernant cette localisation. Quant au prix d'achat, elle précise qu'il est néanmoins supérieur de 15% par rapport à l'estimation. Elle souligne que l'argent public doit être utilisé avec sagesse et parcimonie!

Monsieur le Bourgmestre précise que l'emplacement a été retenu par l'A.I.V.E qui est maître du dossier. Quant à la route en béton elle est en mesure d'accepter le charroi.

Après ces échanges de vues, il est délibéré comme suit :

Considérant que la commune d'Etalle souhaite pouvoir créer prochainement un parc à conteneur sur son territoire ;

Considérant les diverses réunions qui se sont tenues entre le Collège Communal et l'AIVE ;

Considérant que l'endroit préconisé par les deux parties se situe à Gantauffet ;

Considérant que la superficie de terrain en propriété communale n'est pas suffisante pour cet investissement ;

Considérant l'opportunité d'acquérir les parcelles cadastrées Section C n° 2009C d'une contenance de 19 ares 55 ca et C n° 2245G d'une contenance de 10 ares 59 ca, toutes deux propriétés de Meur et Mme Gilson – Brahy demeurant à Etalle – Rue du Harrêt n° 10 ;

Considérant que ces deux parcelles sont reprises en zone forestière au plan de secteur ;

Considérant le rapport d'expertise établi par Monsieur Freddy Simon, Expert Immobilier à Arlon fixant les valeurs des parcelles comme suit :

- Commune d'Etalle / 1^{ère} Division / Section C / n° 2009c – superficie 19 ares 55 ca – valeur : 1.955,00 €
- Commune d'Etalle / 1^{ère} Division / Section C / n° 2245G – superficie 10 ares 59 ca – valeur : 1.059,00 €

Considérant le compromis signé en date du 21 janvier 2019 par Monsieur Thiry, Bourgmestre pour l'administration communale et Monsieur et Madame Gilson – Brahy prédésignés pour les vendeurs

Considérant qu'un crédit suffisant est inscrit au budget extraordinaire – exercice 2019 – pour concrétiser l'achat de ces deux parcelles – Montant du crédit : 20.000,00 € - Projet n° 20196401 – Article budgétaire : 640/711-60 ;

Considérant que cet investissement sera financé par fonds propres ;

- 060/995-51 – Montant du crédit : 20.000,00 € - Projet n° 20196401

En conséquence,

Le Conseil Communal, par douze voix pour et quatre abstentions : Mesdames Comblen, Naisse, Van Buggenhout et Claude,

Décide,

- D'acquérir les deux parcelles, propriétés de Meur et Mme Gilson – Brahy – Rue du Harrêt n° 10 à Etalle – cadastrée cadastrées comme suit :
 - ✓ Commune d'Etalle / 1^{ère} Division / Section C / n° 2009c – superficie 19 ares 55 ca
 - ✓ Commune d'Etalle / 1^{ère} Division / Section C / n° 2245G – superficie 10 ares 59 ca
 au prix de 3.500,00 € pour l'ensemble des parcelles
- D'approuver le compromis de vente tel qu'établi et signé entre les parties en date du 21 janvier 2019.
- Que le paiement et le financement de cet investissement auront lieu comme suit :
 - o 640/711-60 – Dépense extraordinaire – Montant du crédit : 20.000,00 € - Projet n° 20196401
 - o 060/995-51 – Recette extraordinaire – Montant du crédit : 20.000,00 € - Projet n° 20196401

9. Achat bâtiment rue du Moulin 17 à Etalle – Propriété Clarenne

Monsieur le Bourgmestre présente le dossier et les motivations de cet achat. Il s'agit d'une occasion importante pour procéder à l'agrandissement de la Maison Communale et ainsi rendre les bureaux agréables et fonctionnels. Un concours d'architecte sera organisé pour étudier la meilleure solution au vu de l'emplacement et de sa fusion avec la Maison Communale.

Madame Comblen intervient ensuite comme suit :

« Nous demandons le report de ce point.

En effet, comme le fait remarquer le receveur régional, dans son avis du 31 janvier, il y a une différence de 90 000 € (en francs belges pour que cela soit plus marquant : 3 millions six cent mille francs) entre le prix estimé par l'expert et le prix que vous proposez à Mme Clarenne.

Offrir un bonus de 37 % au frais de la commune même si nous sommes une commune riche, est hallucinant /inconcevable ! Nous avons été contactés par plusieurs Stabulois qui sont choqués.

Etant donné que c'est une petite surface, il n'y a que très peu de chance qu'un autre acheteur soit intéressé.

Pourquoi donc offrir plus que le prix estimé ? Le bâtiment est vétuste et doit être rasé.

Pourriez-vous donc nous dire ce qui justifie cette différence entre l'estimation de 240.000 € et le prix proposé de 330.000 €, à quoi il faut ajouter 11.000 € de loyer perdus puisque l'ancienne propriétaire peut occuper gratuitement les lieux jusque fin 2019.

Il nous semble qu'il est aussi nécessaire avant de se lancer dans ce projet d'avoir une évaluation chiffrée du coût total des travaux, destruction et reconstruction.

Enfin, la maison communale étant un emblème du village, nous proposons de faire un marché public ou un concours d'architecte pour avoir un projet novateur, avec un aspect extérieur qui s'intègre à l'existant et une organisation intérieure qui tienne compte des demandes/besoins des employés communaux. »

Monsieur le Bourgmestre répond qu'il s'agit d'une opportunité à saisir au vu de sa localisation. L'estimation proposée est de 300.000 € en tant que bâtiment de commerce et 240.000 € si on le considère en tant qu'habitation. Les vendeurs disposaient également de leur estimation.

Monsieur Peiffer confirme la position de Monsieur le Bourgmestre à savoir qu'il s'agit vraiment d'une opportunité à saisir pour l'administration communale.

Monsieur le Bourgmestre refuse de reporter le point à une autre séance car l'opportunité est là, l'achat a été annoncé avec le vote du budget et la position de la majorité ne changera pas.

Il est donc délibéré ensuite comme suit :

Considérant que Madame Clarenne Geneviève, propriétaire du bâtiment – Rue du Moulin n° 17 jouxtant la maison communale souhaite vendre sa propriété ;

Considérant que l'acquisition de ce bien permettrait de revoir l'agrandissement de la maison communale et d'améliorer sa fonctionnalité pour les années à venir et la réorganisation des services;

Vu l'opportunité offerte à la Commune d'Etalle de réaliser cette opération immobilière intéressante pour la bonne organisation des services communaux ;

Considérant le rapport d'expertise du bien établi par Monsieur Freddy Simon - Expert Immobilier daté du 20 février 2018 daté du 20 février 2018 ;

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte de la valeur de convenance qui peut être donnée à ce bâtiment au vu de sa situation et destination pour l'administration communale ;

Entendu le rapport du Collège Communal en la matière ;

Considérant le compromis signé en date du 05/12/2018 par Monsieur Thiry, Bourgmestre pour l'administration communale et Madame Clarenne Geneviève représentant les vendeurs ;

Considérant que la vente aura lieu pour le prix de 330.000,00 € ;

Considérant que le compromis précise également que Madame Clarenne occupera la maison jusqu'au 31 décembre 2019 et si un délai supplémentaire devait être nécessaire à Madame Clarenne pour se reloger le Collège Communal fixera un montant de location à Madame Clarenne ;

Considérant qu'un crédit suffisant est inscrit au budget extraordinaire – exercice 2019 – pour concrétiser cette acquisition – Montant du crédit : 450.000,00 € - Projet n° 20191249 – Article budgétaire : 124/712-60 ;

Considérant que cet investissement sera financé pour partie par emprunt et pour le solde par fonds propres ;

- 060/995-51 – Montant du crédit : 100.000,00 € - Projet n° 2019124-9
- 124/961-51 – Montant du crédit : 350.000,00 € - Projet n° 2019124-9

En conséquence,

Le Conseil Communal, par douze voix pour et quatre voix contre : Mesdames Comblen, Naisse, Van Buggenhout, Claude

Décide,

- D'acquérir la propriété de Madame Clarenne Geneviève – Rue du Moulin n° 17 – cadastrée section C n° 1527 H d'une superficie de 4 ares 30 ca pour la somme de 330.000,00 €
- D'approuver le compromis de vente tel qu'établi et signé entre Madame Clarenne et Monsieur le Bourgmestre.
- Que le paiement et le financement de cet investissement auront lieu comme suit :
 - o 124/712-60 – Dépense extraordinaire – Montant du crédit : 450.000,00 € - Projet n° 20191249
 - o 060/995-51 – Recette extraordinaire – Montant du crédit : 100.000,00 € - Projet n° 20191249
 - o 124/961-51 – Recette extraordinaire – Montant du crédit : 350.000,00 € - projet n° 20191249

10. Plan de schéma de développement du territoire de la Wallonie – Avis commune d'Etalle – Ratification

Madame Roelens présente le dossier et l'argumentaire transmis à la Région Wallonne reprenant la position du le Collège Communal. Cette position se base sur les remarques émises par le Groupe Idelux – Aive complété de remarques plus précises au vu de notre localisation.

Intervention de Madame Naisse :

« Mon intervention sera courte.

Je comprends que quoi que nous décidions aujourd'hui, notre avis sera donc favorable puisque nous ne sommes plus dans les délais (puisque si pas de décision avant le 04 février, l'avis est considéré comme favorable).

Sauf erreur de ma part, il y a pourtant un élément marquant dans le SDET, qui n'est pas repris sans les remarques d'Idelux ni dans les vôtres (celles du Collège), et qui fera partie de vos priorités dans la note de politique générale. Vous mentionnez au point 5 Mobilité que vous serez attentifs au maintien d'un service de transport en commun et transport commercial par le rail.

Il s'agit de la ligne de chemin de fer 155 – 289 reliant Marbehant à notre commune (Croix=Rouge) et qui passe à la trappe dans le SDT.

C'est donc toute une politique de lien ferroviaire avec nos zonings économiques (Huombois – Gantauffet) qui nous échapperait à l'avenir.

Ne pensez-vous pas que ce manquement doit être notifié plus explicitement dans notre avis ?

Dans tous les cas et étant hors délais pour nous positionner, nous nous abstiendrons sur cet avis ».

Monsieur le Bourgmestre signale que l'aiguillage de la ligne concerné est bien maintenu. La ligne peut donc facilement être rouverte.

La position émise par le Collège Communal a été transmise dans les délais afin d'être prise en considération. Il s'agit ici de la ratification faite par le conseil qui doit être envoyée pour compléter notre dossier.

Madame Claude fait remarquer que cela ne sert à rien de venir au conseil communal s'il n'y a plus qu'à ratifier les positions prises par le Collège Communal.

Il est délibéré comme suit :

Considérant que le schéma de développement du territoire de la Wallonie propose aux Wallons un ensemble de mesures à moyen et long terme permettant à la Wallonie d'anticiper et de répondre aux besoins futurs de sa population ;

Considérant que ce schéma est déterminant pour le développement du territoire ;

Considérant que l'avis des communes est sollicité et qu'il devait être transmis dans un délai de 60 jours de l'envoi du courrier soit pour le 4 février 2019 à défaut, il est réputé favorable.

Considérant la décision du Collège Communal du 24 janvier 2019 arrêtant comme suit les observations de la commune d'Etalle concernant le projet de schéma de développement du territoire :

« La commune d'Etalle fait siennes les remarques du Groupe IDELUX-AIVE quant au projet de SDT-W auxquelles elle adjoint les points suivants :

SS.1 Axe Bruxelles – Namur – Luxembourg

L'axe Bruxelles – Namur – Luxembourg est le seul axe de communication européen qui traverse la Wallonie. Cet axe de développement doit être considéré comme prioritaire pour des considérations économiques, mais également politiques. En effet, le sud de la province du Luxembourg s'oriente de manière continue vers le pôle économique du Grand-Duché de Luxembourg induisant une distanciation progressive du reste de la Wallonie (économie, soins de santé, université, ...).

SS.3 Aire métropolitaine

L'aire métropolitaine luxembourgeoise s'étend bien au-delà de l'arrondissement d'Arlon suivant le nombre de résidents belges travailleurs frontaliers au Grand-Duché de Luxembourg. La commune d'Etalle fait partie du deuxième ring des communes belges autour du Luxembourg [avec 1150 frontaliers résidant sur la Commune, soit plus de 47% de la population active \(chiffres de 2016\)](#)(logement, plan de secteur, habitat, zonings, zones de loisir, mobilité, ...).

Dans le projet de SDT-W, il est nécessaire de réactualiser les cartes proposées et précisant les aires métropolitaines.

SS.4 Le développement du réseau ferroviaire de la Wallonie pour le transport de marchandises est un des objectifs du SDT-W. Dans ce contexte, il est souhaitable que les lignes ferroviaires existantes soient maintenues dans le cadre notamment de l'émergence d'opérateurs locaux de transport ferroviaire, que les aiguillages d'accès au réseau national ne soient pas démantelés interdisant par là toute utilisation des infrastructures existantes.

SDT-W

Le SDT-W est un document hiérarchiquement supérieur au plan de secteur. Le SDT-W a des objectifs qui n'existaient pas lors de l'établissement des plans de secteur. A ce jour, le SDT-W ne définit pas de procédure quant à l'adaptation des plans de secteur permettant de rencontrer les objectifs du SDT.

Comment un zoning permettant la première transformation du bois peut-il permettre la seconde transformation du bois afin de rapprocher la production de la matière première ?

Eau et Assainissement

350.000 ménages supplémentaires à l'horizon 2050 induisent des besoins en eau supplémentaires mais également le traitement des eaux usées.

Le SDT-W n'aborde aucun de ces thèmes, que ce soit en termes de production qu'en termes d'assainissement et plus particulièrement pour les stations d'épuration de moins de 2.000 Equivalent/habitant nécessaires en province de Luxembourg.

Tourisme

En terme touriste, il est souvent fait référence aux sites touristiques, aux infrastructures touristiques.

Le tourisme diffus qui peut être associé aux patrimoines naturels est un concept peu ou pas évoqué et a tout son sens sur le territoire de la commune d'Etalle : chapelets des marais de Haute Semois, forêt Gaumaise faite de feuillus, ...

Les retombées économiques du tourisme diffus liées aux nuitées ont d'avantage d'effets positifs pour le territoire que les structures touristiques vivant en vase clos. En termes d'aménagement du territoire, il semble important de prendre en considération cet indicateur ».

Entendu le rapport du Collège Communal en la matière ;

En conséquence,

Le Conseil Communal, par douze voix pour et quatre abstentions : Mesdames Comblen, Naisse, Van Buggenhout et Claude,

Ratifie la décision du Collège Communal du 24 janvier 2019 ayant pour objet Plan de schéma de développement du territoire de la Wallonie – Avis Commune d'Etalle

11. Projet pilote de reprise des canettes – Adoption convention

Madame Mélissa Hanus, en charge de la mise en place et du suivi de ce projet présente le dossier initié au cours de la précédente législature.

Intervention de Madame Van Buggenhout en la matière :

« Les détritiques de toute sorte abandonnés le long des routes, dans les villages et nos forêts nécessitent effectivement qu'on s'attelle à cette problématique... Nous vous remercions d'avoir introduit la candidature d'Etalle pour ce projet pilote même si nous pensons que ce système ne responsabilise pas les vrais pollueurs qui

sont d'une part les sociétés mettant ces produits sur le marché ,et pour cela une consigne sur les canettes nous aurait semblé plus efficace mais cela ne relève pas de la politique communale, et d'autre part les personnes qui jettent sans vergogne...

Nous espérons réellement que les outils de sensibilisation permettront de diminuer le nombre de personnes qui jettent... Osons rêver qu'un jour les actions Wallonie propre ou rivières propres ne seront plus nécessaires...

Pourriez-vous nous éclairer un peu plus sur l'endroit où la machine sera installée, comment les personnes seront rétribuées (quels sont les commerçants partenaires) et comment on va gérer la deuxième phase du projet lors de laquelle ce sera une reprise à la main ? Qui va reprendre les canettes ? Où seront-elles stockées,etc. Vous avez certainement regardé l'émission on n'est pas des pigeons sur la une dans laquelle on faisait part des avantages mais aussi des coûts d'un tel projet. »

Madame Hanus fait part que la candidature de la commune d'Etalle a été retenue par le Ministre Wallon de l'environnement Carlo Di Antonio. Il s'agit d'un projet-pilote de prime retour sur les canettes abandonnées dans l'espace public contre une rétribution par canette.

La commune d'Etalle est en binôme avec la Commune de Meix-Devant-Virton.

Le projet pilote s'étend sur deux ans avec une machine seulement pour les deux communes à se répartir. Après discussion avec Meix-devant-Virton, c'est la commune d'Etalle qui commencera par la machine durant un an et qui poursuivra ensuite l'expérience avec une reprise manuelle. La machine sera installée à l'atelier communal. Elle doit être déposée contre un mur proche d'un raccordement électrique.

Toutes les autres modalités et organisation sont encore en discussion. .

Les commerçants qui pourraient être concernés par le projet vont être contactés.

Il y a lieu aujourd'hui d'approuver le projet de convention tel qu'il nous est soumis par l'ASBL Be-waPP. Il s'agit d'une convention standard et d'application pour toutes les communes retenues pour ce projet pilote.

Il est ensuite délibéré sur le sujet comme suit :

Considérant l'appel à candidature lancé aux communes wallonnes par le Ministre Wallon de l'environnement Carlo Di Antonio visant à la réalisation d'un projet-pilote de prime retour sur les canettes abandonnées dans l'espace public ;

Considérant que le projet-pilote consiste en la reprise des canettes abandonnées dans l'espace public contre une « récompense » par canette ;

Considérant que les communes participantes sont réparties par groupe de deux pour fonctionner en binôme de proximité ;

Considérant que la commune d'Etalle en binôme avec Meix-devant-Virton a été sélectionnée pour participer au projet pilote de reprise des canettes abandonnées dans la nature et sur la voie publique ;

Considérant le projet de convention proposé par l'ASBL Be-waPP à conclure entre les parties concernées quant à la mise en place d'un plan d'actions pour une Wallonie plus propre ;

Considérant que le but de l'opération est de dissuader l'abandon de déchets dans la nature et réduire leur nombre en encourageant le ramassage des canettes abandonnées

Considérant que deux scénarios de reprise de canettes usagées seront testés alternativement au sein de chaque binôme pendant deux ans afin de mesurer l'efficacité et la flexibilité des systèmes de reprise et la fiabilité des machines sur le terrain. Au terme de la première année, un bilan comparé des deux systèmes permettra de procéder à des ajustements éventuels pour la suite du projet :

1. Système de reprise automatisé à l'aide d'une machine spécifique
2. Système de reprise manuel auprès d'un préposé communal

Considérant qu'après discussion avec la Commune de Meix-devant-Virton, la commune d'Etalle disposera de la machine automatisée durant la première année et durant la seconde année elle fonctionnera en collecte manuelle ;

Considérant que la machine sera disponible fin février – début mars et que par conséquent le projet ne débutera qu'après réception de celle-ci ;

Entendu le rapport du Collège Communal en la matière ;

En conséquence,

Le conseil Communal, par quinze voix pour et une abstention : M. Falmagne,

- ✓ Adopte le projet de convention annexé à la présente concernant la participation de la commune d'Etalle au projet pilote de reprise des canettes abandonnées dans la nature et sur la voie publique
- ✓ Charge le Collège Communal de prendre toutes les dispositions voulues pour mettre en œuvre ce projet et en assurer son bon fonctionnement.

12. Ordonnances de Police – Ratification

Le Conseil communal, à l'unanimité,

Ratifie,

- L'ordonnance de police du 09 janvier 2019 limitant le stationnement sur le parking face au bureau de poste à 30 minutes maximum afin de réguler la mobilité et l'accès au bureau de poste
- L'ordonnance de police du 09 janvier 2019 organisant la circulation pour le grand feu de Vance du samedi 20 avril 2019 au dimanche 21 avril 2019 à midi
- L'ordonnance de police du 10 janvier 2019 organisant la circulation pour permettre à l'entreprise Colling de poser en toute sécurité l'éclairage public le long du giratoire à hauteur du rond-point rue du Moulin en direction de Virton.
- L'ordonnance de police du 03 décembre 2018 organisant la circulation à Chantemelle, à proximité du pont, le temps de finaliser les travaux de réparation de ce dernier.

Question d'actualité :

Intervention de Madame Comblen – Utilisation des bulles à verre et plastiques

Madame Comblen fait remarquer la situation des bulles à verre et plastiques qui sont régulièrement remplies et notamment au moment de fêtes avec des dépôts aux alentours très conséquents incitant au dépôt sauvage. Les gens ne reprennent pas chez eux leurs apports si les bulles ne sont plus disponibles. Il y a des dépôts partout et rien n'est trié.

Elle demande plus de vigilance notamment après les fêtes sur cette situation et donc organiser des vidanges plus rapidement si nécessaire.

Monsieur le Bourgmestre confirme qu'il y aura lieu à être plus attentif à cette situation.

13. Approbation procès-verbal séance précédente

Le Conseil communal, approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018 tel que rédigé.

En séance date que dessus.
Par le Conseil,

La Directrice Générale,

(s) Dourte A.-M.

Le Bourgmestre,

(s) Thiry H.